



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90084

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 novembre 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90084**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 210, situé au 15, rue Maple, dans la zone H-4, vise la construction d'un bâtiment principal avec une implantation dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-4 à l'Annexe 3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal dans cette zone est de 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté avec une marge de recul avant de 8,09 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^e JOUR D'OCTOBRE 2022

Me Katherine Gagnon,
Greffière